



Démissionner d'un contrat doctoral : possible ?

Par **Ptitsuisse**, le **24/11/2010** à **12:43**

Bonjour,

Je suis doctorant dans une université et je souhaiterais démissionner de mon "contrat doctoral" (ce sont les nouveaux contrats depuis 2009).

Savez-vous si il est possible de démissionner, et si oui dans quelles conditions (préavis, etc...) ?

Merci d'avance !